

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-003 du 28 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 20 janvier 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. Ph. DERUY, E. LEFEBVRE, L. GABRELLE, B. VAILLANT, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, D. TABARY, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,  
M. E. LEFEBVRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE.

### Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté expose au Conseil de Communauté la nécessité pour la collectivité de débattre des orientations budgétaires avant de procéder à l'adoption du budget primitif de l'intercommunalité. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du Budget Primitif de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président souligne que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Il permet de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Monsieur le Président donne lecture du document produit par les services de la collectivité rappelant le contexte contraint dans lequel les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années lié à la réduction des déficits publics. Cette situation s'inscrit désormais dans une logique qui vise à engager un pacte avec les collectivités locales permettant de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à réduire le recours à l'emprunt contribuant ainsi à la réduction du déficit public.

Monsieur le Président précise qu'il n'envisage pas au titre du budget principal 2020, sauf pour le financement de la politique de collecte et de traitement des déchets, une augmentation de la fiscalité de la collectivité.

Monsieur le Président détaille ensuite les projets d'investissement qui sont envisagés dans le cadre du Budget Primitif 2020 (travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la salle de sports Escoffier, travaux d'aménagement de la bibliothèque médiathèque de Bapaume, crédits concernant la nouvelle OPAH, premiers travaux au titre de l'opération de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin versant de l'Hirondelle).

Monsieur le Président détaille également les orientations des différents budgets annexes de la collectivité, insistant notamment sur la réalisation des travaux de viabilisation des terrains de la zone d'activités des Anzacs pour permettre l'accueil de trois nouvelles entreprises.

Monsieur le Président présente le rapport sur la situation de l'emploi public dans l'intercommunalité et des projections d'évolution de la masse salariale dans les années futures insistant sur la nécessité d'une maîtrise de cet emploi en limitant la création de nouveaux emplois pour faire face aux besoins de l'intercommunalité et en privilégiant les mesures visant à la mutualisation des moyens entre l'intercommunalité et les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- de donner acte à Monsieur le Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires prévue à l'article L. 5211-36 du CGCT ;
- d'approuver les orientations budgétaires présentées au titre du budget général et des budgets annexes de la collectivité pour l'exercice 2020 ;
- d'annexer à la présente délibération le rapport d'orientations budgétaires qui a permis le débat et qui a été adressé à chaque conseiller au titre de la note de synthèse de cette réunion ;
- de procéder à la diffusion de ce document auprès des communes de l'intercommunalité et par la mise en ligne de ce document sur le site portail de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 28 janvier 2020 et transmission  
en Préfecture.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2020-003 - 28/01/2020  
DOB 2020



Le Président

Jean-Jacques COTTEL

